

# Centre Communal d'Action Sociale de WAVRANS SUR L'AA

\*\*\*\*\*

Procès verbal de la Séance du Conseil d'Administration  
en date du **15 OCTOBRE 2018**

**Présidence** : Monsieur Julien DELANNOY, Président

**Présents** : M et Mmes

Julien DELANNOY, BOIN Eveline, HENDRICK Olivier, Philippe DUMONT, Chantal CUEGNET, Fabienne CAPELLE, Fernande ANNE, Anne-Marie COQUEMPOT, Murielle LEFEBVRE, Gérard CHOCHOY, FOUACHE Séverine

**Absents excusés** : CASTIER Vincent, THUILLIEZ Michel

## **La Commission Administrative**

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président souhaite apporter quelques précisions suite à cette lecture.

Premièrement, il informe l'assemblée de la mise en place d'une permanence du CCAS les mardis matin. La secrétaire en charge du CCAS recevra les administrés ou se rendra à leur domicile durant cette demi-journée.

Deuxièmement, il souhaite faire un point sur la tenue du repas des aînés du 8 septembre 2018, qu'il tient à rebaptiser « repas de l'amitié ».

Il précise que le gâteau aux fruits n'a pas pu être retenu. Il a été remplacé par des choux pour des raisons pratiques.

Les membres du CCAS s'accordent sur le fait que le repas comme l'animation étaient très réussis.

Madame CAPELLE souhaite remercier les agents communaux pour le travail effectué : le service durant le repas mais aussi le travail de préparation réalisé en amont.

## **Colis de Noël 2018**

Monsieur le Président rappelle que la distribution se fera le jeudi 20 décembre 2018. Monsieur HENDRICK estime que cela est tôt. Monsieur le Président répond qu'en raison de l'occupation de la salle des fêtes les jours suivants par l'arbre et Noël et de locations, la distribution plus tardivement est rendue impossible.

Les membres du CCAS rapportent avoir eu de très bons échos concernant le colis 2017, il a été fort apprécié de leurs destinataires.

Est abordée la question de la composition du colis des aînés 2018 :

Seront gardés les éléments suivants :

- La coquille
- La bûche (avec une préférence pour les parfums café et praliné)
- La conserve de fruits et celle de légumes
- Le Porto
- Les endives
- Le pot de miel
- Le paquet de Tuc
- Le cake
- La pintade, sachant toutefois que la date limite de consommation devra être postérieure au réveillon de Noël
- Le boudin, les membres du CCAS souhaitent toutefois demander à Eve Traiteur le prix demandé pour le même boudin que celui vendu en son magasin, estimant qu'il est meilleur.

Ne sont toutefois pas retenus les chocolats et le fromage qui composaient le colis l'année précédente.

En ce qui concerne les chocolats, il est proposé de solliciter Douss'Heure pour voir ce qui peut être obtenu dans la gamme de prix de l'année 2017. Aussi, Madame ANNE et Madame COQUEMPOUT émettent l'idée de boules pralinées vendues en grande surface.

Madame ANNE présente les prix de fromage qu'elle a pu relever dans le commerce. Eve Traiteur sera sollicitée pour proposer un tarif de camembert, de préférence emballé sous format de portions individuelles.

Pour la composition du colis des personnes hospitalisées, il est proposé de garder les mêmes produits qu'en 2017 en y ajoutant des clémentines et aussi, un paquet de bonbons ou de madeleines.

Des propositions de prix seront présentées lors de la prochaine réunion.

En ce qui concerne le contenant du colis, le sachet sera conservé pour les personnes placées et la boîte de carton, utilisée pour la première fois en 2017, est également choisie. Madame FOUACHE estime que le carton permet de ne pas écraser les denrées.

Il est aussi fait le point sur les personnes éligibles à l'attribution de ces colis.

Il est tout d'abord retenu d'établir le critère d'une inscription obligatoire sur la liste électorale à l'avenir, ce au moins pour une des deux personnes au sein des couples.

Toutefois, les membres du CCAS ne souhaitent pas retirer le colis aux personnes qui en sont actuellement bénéficiaires et dont la situation n'a pas changé.

Ce critère d'inscription sur la liste électorale s'appliquera dès lors uniquement aux nouvelles personnes entrantes sur la commune ou atteignant l'âge de 65 ans à compter de 2019.

Les colis « personnes placées » seront réservés aux personnes à hôpital ou placées en EPHAD. L'inscription sur la liste électorale est dès à présent obligatoire pour en bénéficier.

## **Divers**

Monsieur le Président propose de réunir le CCAS le mardi 27 novembre 2018 pour faire le point sur les devis obtenus mais aussi pour l'attribution des aides de Noël. Les demandes d'aides pourraient dès lors être effectuées jusqu'au vendredi 23 novembre 2018 inclus. Le CCAS approuve ce calendrier.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par une habitante du fait des difficultés financières auxquelles elle fait face. Le courrier qui lui a été adressé en réponse est également lu. Cette administrée sera contactée par téléphone pour compléter une demande de secours de Noël.

Fait à Wavrans sur l'Aa, le 16 octobre 2018

Le Président,  
Julien DELANNOY

